

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY DU CONCOURS DE TECHNICIEN TERRITORIAL - SESSION 2024 -

1. L'ORGANISATION NATIONALE

Permettant l'accès au premier grade du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, le concours est organisé tous les deux ans par les centres de gestion, concomitamment au concours d'accès au deuxième grade (technicien principal de 2^e classe) et en alternance avec les examens professionnels de technicien principal de 2^e classe et de 1^e classe.

Au niveau national, 20 Centres de gestion métropolitains et 3 CDG ultramarins organisent le concours en 2024, pour l'ensemble ou pour une partie des spécialités.

Les sujets des épreuves écrites, élaborés dans le cadre d'une cellule pédagogique nationale, sont communs aux centres de gestion organisateurs. Le calendrier d'organisation est commun aux centres de gestion organisateurs pour la période d'inscription aux concours et la date des épreuves écrites.

2. L'ORGANISATION EN RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le cdg69 est seul organisateur des concours de technicien et technicien principal 2^e en région Auvergne-Rhône-Alpes. 9 des 10 spécialités sont ouvertes pour la session 2024.

Le calendrier

Période d'inscription (dates nationales)	Du 19 septembre au 2 novembre 2023
Épreuves écrites (dates nationales)	Judi 11 avril 2024
Résultats d'admissibilité	Mercredi 26 juin 2024
Épreuves orales d'admission	Du 16 au 20 septembre 2024
Résultats d'admission	Lundi 30 septembre 2024

La composition du jury

Conformément aux dispositions réglementaires, le jury est composé, à part égale, de représentants de trois collèges : élus locaux, personnalités qualifiées et fonctionnaires territoriaux. La composition du jury respecte également une proportion de 40% au moins de personnes de chaque sexe (décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 modifié).

L'arrêté de désignation du jury est [en ligne](#) sur le site du cdg69 ou des cdg AURA.

Les principaux chiffres de la session

Conformément aux dispositions du statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux prévoyant que le concours interne du premier grade peut être ouvert pour 50% *au plus* des postes à pourvoir (décret n°2010-1357), le nombre de poste ouvert dans cette voie s'élève à 98 sur 200, soit 49%.

Voie	Postes	Inscrits*	Présents à l'écrit	Admissibles
EXTERNE	68	538	306 (59%)	116
INTERNE	98	799	610 (78%)	173
3^e CONCOURS	34	96	79 (84%)	43
TOTAL	200	1433	995 (69,4%)	332

* 1395 candidats admis à concourir

Le concours est ouvert pour un total de 200 postes dans neuf spécialités différentes sur les dix possibles. En effet, la spécialité « Artisanat et métiers d'art » n'est pas organisée par le cdg69 pour ce grade faute de besoins exprimés par les collectivités.

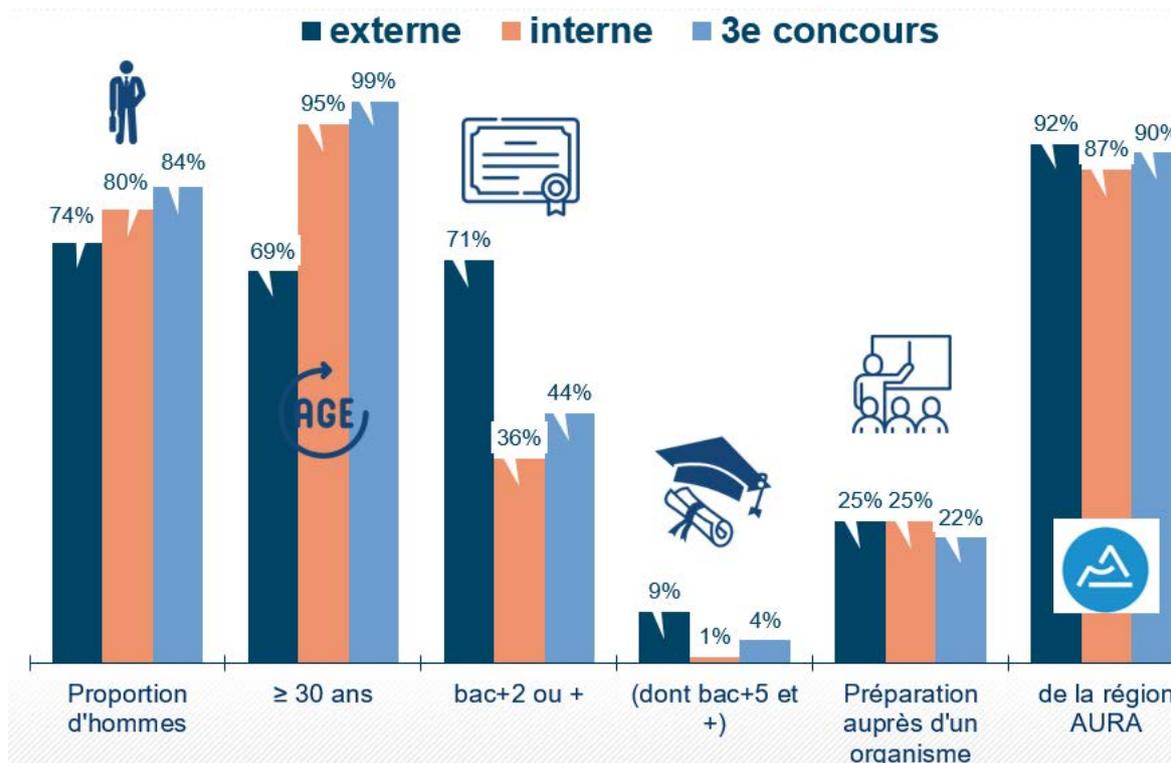
Avec 995 candidats présents pour 200 postes ouverts, la sélectivité du concours est de 4,9 candidats pour un poste, mais variable d'une voie à l'autre. On compte ainsi 4,5 candidats par poste au concours externe, 6,2 au concours interne et seulement 2,3 candidats par poste au troisième concours.

Spécialité	Voie	Postes	Inscrits	Présents à l'écrit (%)	Seuil admissibilité	Admissibles (pour 1 poste)	Seuil admission	Admis
Bâtiments, génie civil	Externe	12	53	37 (69,8%)	9,13	11 (0,9)	10,00	10
	Interne	18	83	66 (79,5%)	9,00	16 (0,9)	10,00	11
	3e voie	7	22	19 (86,4%)	9,00	10 (1,4)	10,00	9
	Total	37	158	122 (77,2%)		37 (1)		30
Réseaux, voirie et infra-structures	Externe	10	89	55 (61,8%)	9,25	12 (1,2)	10,00	7
	Interne	15	147	118 (80,2%)	10,50	34 (2,3)	12,30	18
	3e voie	6	18	16 (88,9%)	9,00	10 (1,6)	11,00	6
	Total	31	254	189 (74,4%)		56 (1,8)		31
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	Externe	9	122	68 (55,7%)	10,25	18 (2)	12,88	9
	Interne	11	128	98 (76,6%)	13,25	20 (1,8)	13,75	11
	3e voie	3	11	10 (90,9%)	10,25	6 (2)	13,00	3
	Total	23	261	176 (67,4%)		44 (0,5)		23
Aménagement urbain et développement durable	Externe	6	57	24 (42,1%)	10,50	11 (1,8)	12,44	7
	Interne	9	67	48 (71,6%)	10,75	18 (2)	11,75	9
	3e voie	3	3	2 (66,7%)	9,50	2 (0,6)	10,00	2
	Total	18	127	74 (58,3%)		31 (1,7)		18

Spécialité	Voie	Postes	Inscrits	Présents à l'écrit (%)	Seuil admis sibilité	Admis -sibles (pour 1 poste)	Seuil admis -sion	Admis
Déplacements, transports	Externe	4	19	9 (47,4%)	11,38	4 (1)	10,00	4
	Interne	5	33	24 (72,7%)	9,00	11 (2,2)	10,00	4
	3e voie	1	5	4 (80%)	9,50	1 (1)	10,00	1
	Total	10	57	37 (64,9%)		16 (1,6)		9
Espaces verts et naturels	Externe	9	71	40 (56,3%)	9,25	19 (2,1)	10,88	10
	Interne	14	132	97 (73,5%)	11,00	31 (2,2)	12,13	15
	3e voie	5	10	9 (90%)	9,50	4 (0,8)	10,00	3
	Total	28	213	146 (68,5%)		54 (1,9)		28
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	Externe	9	59	34 (57,6%)	10,00	24 (2,6)	11,75	12
	Interne	14	50	40 (80%)	9,00	15 (1)	10,00	11
	3e voie	5	8	7 (87,5)	10,50	4 (0,8)	10,00	4
	Total	28	117	81 (69,2%)		43 (1,5)		27
Services et interventions techniques	Externe	6	43	23 (53,5%)	10,13	11 (1,8)	10,75	7
	Interne	8	109	78 (71,6%)	10,00	18 (2,3)	10,38	7
	3e voie	3	16	9 (56,25%)	9,50	4 (1,3)	11,63	3
	Total	17	168	110 (65,5%)		33 (1,9)		17
Métiers du spectacle	Externe	3	25	16 (64%)	13,00	6 (2)	13,63	3
	Interne	4	50	41 (82%)	14,00	10 (2,5)	14,00	4
	3e voie	1	3	3 (100%)	11,50	2 (2)	11,75	1
	Total	8	78	60 (76,9%)		18 (2,25)		8
TOUTES SPECIALITES	Total	200	1433	995 (71,3%)		332 (1,7)		191
<i>Rappel session 2022</i>		187	1243	857 (77%)		251 (1,3)		150

La hausse du taux de présence aux épreuves écrites sur les 3 voies, déjà constaté à la session précédente, s'est stabilisée autour des 70% contre 42% en 2021. Ce recul de l'absentéisme - tout comme la baisse du nombre d'inscrits - tient à la réglementation des multi-inscriptions. Depuis le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021, un candidat ne peut s'inscrire qu'à un seul concours organisé simultanément par plusieurs centres de gestion.

Le profil des candidats présents à l'écrit



Quelle que soit la voie du concours, la proportion d'hommes reste majoritaire sur ce concours. Dans l'ensemble les candidats ont plus de 30 ans et possèdent majoritairement un BAC+2, là où ils sont bien moins nombreux à être titulaires d'un BAC+5 et plus. Les candidats présents à l'écrit sont moins d'un 1/3 à avoir déclaré une préparation auprès d'un organisme. Ils sont en revanche majoritairement issus de la région Auvergne Rhône-Alpes.

3. L'ADMISSIBILITÉ

Le concours de technicien territorial comporte une unique épreuve d'admissibilité :

- **au concours externe**, l'épreuve consiste en des réponses à des questions techniques à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée trois heures, coefficient 1).
- **au concours interne et au 3e concours**, l'épreuve consiste en l'élaboration d'un rapport technique rédigé à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée trois heures, coefficient 1).

Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

Conformément aux dispositions du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, l'épreuve écrite est anonyme et fait l'objet d'une double correction.

Les sujets et les notes de cadrage des épreuves sont [en ligne](#) sur le site du cdg69 ou des cdg AURA.

Épreuve de « Questions techniques dans la spécialité » (concours externe, durée : 3h, coefficient 1)

Comme le précise la note de cadrage, l'épreuve vise à évaluer les capacités du candidat à analyser un dossier pour en identifier les informations pertinentes, élaborer des réponses construites, maîtriser les connaissances techniques nécessaires à une bonne compréhension des éléments du dossier et à la rédaction de réponses adaptées.

Épreuve de « Rapport technique dans la spécialité » (concours interne et troisième concours, durée : 3h, coefficient 1)

Comme l'indique la note de cadrage, l'épreuve vise à évaluer les capacités du candidat à analyser une commande et un dossier afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet, maîtriser les connaissances techniques nécessaires à une bonne compréhension des éléments de ce dossier, organiser méthodiquement les informations nécessaires à la rédaction du rapport technique, produire en temps limité, à l'aide des seuls éléments du dossier, un document synthétique parfaitement compréhensible.

Les sujets proposés sont communs aux deux voies de concours. Les thématiques des sujets nationaux de la session 2024 sont les suivantes :

Spécialité	Thème
Bâtiments, génie civil	le réemploi des matériaux dans le bâtiment
Réseaux, voirie et infrastructures	les impacts du Tour de France en matière de circulation et de gestion de l'espace public
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	la sécheresse et ses conséquences
Aménagement urbain et développement durable	la ville intergénérationnelle
Déplacements, transports	la logistique urbaine
Espaces verts et naturels	la préservation des sols urbains
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	les enjeux de la compétence numérique des agents dans un contexte de transition numérique
Services et interventions techniques	les enjeux et les conséquences des fortes chaleurs sur les activités des services publics communaux
Métiers du spectacle	la sobriété énergétique des diffuseurs de spectacle vivant
Artisanat et métiers d'art*	la valorisation des collections en contexte de fermeture des musées.

**spécialité non ouverte par le cdg69 sur cette session*

Commentaires du jury sur les épreuves d'admissibilité

Les sujets proposés sont jugés globalement conformes au niveau attendu pour les missions d'un technicien territorial. Les documents à analyser sont considérés comme accessibles, voire très facilitants. Pour autant, le niveau global des candidats est assez hétérogène sur le fond comme sur la forme.

La principale observation porte sur le manque de profondeur de l'analyse du sujet par les candidats. Peu d'entre eux abordent les problématiques ou enjeux spécifiques posés par le sujet. Les correcteurs encouragent les candidats à approfondir davantage leurs idées pour rendre leur copie plus pertinente pour le destinataire final.

Sur l'épreuve de rapport, un manque d'éléments techniques et opérationnels est fréquemment observé. Les aspects techniques et opérationnels doivent être d'avantage développés et maîtrisés dans ce type d'exercice. Une analyse plus détaillée et un développement plus structuré permettraient aux candidats de mieux mettre en valeur leurs compétences. Les correcteurs suggèrent également de tirer pleinement parti des documents fournis, en particulier en exploitant les exemples pour illustrer leurs propos de manière plus concrète et appropriée. Cela renforcerait la qualité de leur argumentation et apporterait une plus grande clarté à leur rapport.

Sur la forme, bien que la plupart des candidats respectent les exigences formelles comme la rédaction de l'en-tête ou l'utilisation d'un plan pour structurer leur rapport, des lacunes importantes subsistent en termes d'orthographe et de qualité d'expression écrite, souvent jugée faible et peu facilitante pour la correction.

En résumé, les correcteurs insistent sur la nécessité de développer davantage les idées, d'exploiter les documents à disposition et d'améliorer la qualité rédactionnelle pour offrir un contenu à la fois plus lisible, opérationnel et pertinent.

Notation du concours externe : questions techniques

Spécialités	Nombre présents	notes < 5		notes ≥ 5 < 10		notes ≥ 10		Note la + basse	Note la + élevée	Note moyenne
Bâtiments, génie civil	37	15	41%	13	35%	9	24%	1,00	12,13	6,46
Réseaux, voirie et infrastructures	55	12	22%	34	62%	9	16%	1,00	11,50	6,97
Prévention et gestion des risques, hyg., restauration	68	8	12%	41	60%	19	28%	1,63	14,13	8,09
Aménagement urbain et développement durable	24	0	0%	8	33%	16	67%	6,00	15,50	10,53
Déplacements, transport	9	0	0%	5	56%	4	44%	5,25	14,00	9,18
Espaces verts et naturels	40	1	3%	26	65%	13	33%	4,75	13,50	8,97
Ingénierie informatique et systèmes d'information	34	0	0%	10	29%	24	71%	6,00	14,50	10,70
Services et interventions techniques	23	3	13%	9	39%	11	48%	2,38	13,63	9,24
Métiers du spectacle	16	0	0%	3	19%	13	81%	7,75	14,50	11,60
TOTAL	306	39	13%	149	49%	118	39%	1,00	15,50	8,59
Rappel session 2022	354	31	9%	196	55%	127	36%	1,00	17,13	8,79

Notation du concours interne : rapport technique

Spécialités	Nombre présents	notes < 5		notes ≥ 5 < 10		notes ≥ 10		Note la + basse	Note la + élevée	Note moyenne
Bâtiments, génie civil	66	4	6%	53	80%	9	14%	2,50	15,00	7,62
Réseaux, voirie et infrastructures	118	15	13%	66	56%	37	31%	0,25	15,00	8,34
Prévention et gestion des risques, hyg., restauration	98	9	9%	42	43%	47	48%	0,75	17,50	9,52
Aménagement urbain et développement durable	48	2	4%	23	48%	23	48%	2,75	14,75	9,74
Déplacements, transport	24	5	21%	11	46%	8	33%	2,50	15,00	7,92
Espaces verts et naturels	97	14	14%	41	42%	42	43%	0,50	15,00	8,72
Ingénierie informatique et systèmes d'information	40	3	8%	27	68%	10	25%	3,00	14,50	8,41
Services et interventions techniques	78	3	4%	57	73%	18	23%	3,50	14,50	8,25
Métiers du spectacle	41	2	5%	14	34%	25	61%	2,50	17,75	11,00
TOTAL	610	57	9%	334	55%	219	36%	0,25	17,75	8,77
Rappel session 2022	437	58	13%	266	61%	113	26%	0,25	17,25	8,01

Notation du 3^e concours : rapport technique

Spécialités	Nombre présents	notes < 5		notes ≥ 5 < 10		notes ≥ 10		Note la + basse	Note la + élevée	Note moyenne
Bâtiments, génie civil	19	0	0%	10	53%	9	47%	6,00	13,00	9,42
Réseaux, voirie et infrastructures	16	0	0%	9	56%	7	44%	6,00	15,25	9,52
Prévention et gestion des risques, hyg., restauration	10	0	0%	4	40%	6	60%	6,75	17,00	11,25
Aménagement urbain et développement durable	2	0	0%	1	50%	1	50%	9,50	13,25	11,38
Déplacements, transport	4	0	0%	4	100%	0	0%	7,50	9,50	8,31
Espaces verts et naturels	9	0	0%	7	78%	2	22%	5,75	11,50	8,78
Ingénierie informatique et systèmes d'information	7	1	14%	2	29%	4	57%	2,50	12,50	8,89
Services et interventions techniques	9	1	11%	7	78%	1	11%	4,50	14,25	8,28
Métiers du spectacle	3	1	33%	0	0%	2	67%	3,00	13,00	9,17
TOTAL	79	3	4%	44	56%	32	41%	2,50	17,00	9,41
Rappel session 2022	66	3	5%	41	62%	22	33%	4,00	15,50	8,77

Délibérations sur l'admissibilité

À l'issue de la correction des écrits, le jury se réunit pour délibérer sur les résultats de l'admissibilité. Le jury examine les copies susceptibles de comporter des signes distinctifs signalées lors des corrections. Le jury décide d'annuler quatre copies, qui contreviennent aux consignes données aux candidats en matière de respect d'anonymat :

- 1 copie comportant du surligneur et la signature du candidat,
- 1 copie comportant une signature,
- 2 copies comportant la mention du nom d'un technicien.

Le jury rappelle à nouveau aux candidats l'importance de respecter strictement les consignes d'anonymat des copies, qui sont communiquées à la fois oralement au début de chaque épreuve, par écrit dans les convocations, ainsi que sur les sujets eux-mêmes.

Après examen des notes présentées de façon anonyme et après en avoir délibéré, le jury décide qu'il n'y a pas lieu d'opérer une péréquation des notes. Il arrête définitivement les notes proposées par les correcteurs de l'épreuve écrite d'admissibilité et délibère ensuite sur la fixation des seuils et le nombre de candidats admissibles par spécialité et par voie.

Dans toutes les voies et spécialités, le jury fixe des seuils au moins égaux à 9,00 sur 20 (cf. les « chiffres de la session »). Le jury retient 332 candidats pour les épreuves d'admission pour un total de 200 postes, ce qui représente une proportion d'1,7 candidat admissible pour un poste.

Toutes spécialités confondues, 38% des candidats présents au concours externe passent le cap de l'admissibilité, 28% des candidats du concours interne et 54% des candidats du troisième concours.

4. LES ÉPREUVES D'ADMISSION

Chaque voie de concours comporte une unique épreuve d'admission dont l'intitulé réglementaire est le suivant :

Concours externe	Concours interne	Troisième concours
L'épreuve d'admission se compose d'un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat Durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1.	L'épreuve d'admission se compose d'un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat Durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1.	L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses connaissances, son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel Durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1.

L'épreuve d'entretien permet au jury d'apprécier les connaissances et aptitudes professionnelles du candidat au regard de ce qui est attendu d'un technicien territorial : motivation à accéder à un grade de catégorie B et à assumer les missions et les responsabilités correspondantes, connaissances techniques dans la spécialité et capacité à les exploiter, connaissance de l'environnement territorial, aptitude à communiquer, curiosité intellectuelle, facultés d'analyse et de réflexion, attitude générale face à un jury, etc.

Affectée d'un coefficient 1, l'épreuve orale « pèse » du même poids dans la réussite au concours que l'épreuve écrite. Toute note inférieure à 5 sur 20 entraîne l'élimination du candidat.

Commentaires du jury sur les épreuves orales

Le niveau des candidats au concours de technicien territorial est très contrasté, selon les spécialités et les voies du concours, avec une différence notable entre concours interne et externe.

Les observations du jury sur les exposés des candidats lors des épreuves orales montrent une tendance générale plutôt positive (bonne préparation, respect des consignes, contenu clair, motivation etc.), avec cependant quelques points d'amélioration. Le jury recommande aux candidats de prendre un peu de distance avec le formalisme de l'exercice, afin de donner une impression plus dynamique et vivante de leur présentation. Il conseille aux candidats de valoriser pleinement leur parcours en insistant sur leurs réalisations et compétences clés. Ce qui permettra de mieux illustrer leur expérience et de convaincre plus aisément de leur potentiel à évoluer sur le cadre d'emplois.

De la même façon, dans la suite de l'entretien, les meilleurs candidats sont parvenus à organiser leurs propos de façon logique et fluide par une bonne structuration de leurs arguments facilitant la compréhension et mettant en valeur la cohérence de leur réflexion. Pour autant, le jury a relevé quelques faiblesses sur les connaissances techniques des candidats. Même si cette observation est variable selon les spécialités, elle est notable lorsqu'on compare les candidats par voie de concours. Sur le concours interne, bon nombre de candidats se montrent très spécialisés dans leur domaine et manquent de culture transversale à la spécialité dans laquelle ils concourent. Les candidats du concours externe, eux, montrent une meilleure polyvalence et plus d'ouverture d'esprit, se projetant plus facilement sur un niveau d'expertise et de responsabilité inhérent au cadre d'emplois. Le jury conseille aux candidats de mieux se préparer sur la prise de responsabilités qui incombe à un technicien territorial, notamment sur la gestion des marchés

publics et le management d'équipe. Globalement, le niveau de connaissances sur l'environnement territorial et plus particulièrement sur les finances publiques est souvent insuffisant.

Pour conclure, bien que la motivation soit perceptible chez de nombreux candidats, elle est souvent insuffisamment liée aux missions du cadre d'emplois, ce qui soulève des questions sur leur capacité à évoluer vers des responsabilités managériales ou plus transversales à leur spécialité. Le jury souligne l'importance pour les candidats de non seulement démontrer leurs connaissances spécialisées, mais aussi de mettre en avant leur volonté d'assumer de nouvelles missions, en cohérence avec leur projet professionnel et leur intérêt pour l'environnement professionnel territorial.

La note moyenne à l'épreuve s'établit à 11,85 au concours externe, 11,18 au concours interne et 12,27 au troisième concours.

Notation du concours externe : entretien

Spécialités	Nombre présents	notes < 5		notes ≥ 5 < 10		notes ≥ 10		Note la + basse	Note la + élevée	Note moyenne
Bâtiments, génie civil	11	0	0%	1	9%	10	91%	8,00	16,50	13,18
Réseaux, voirie et infrastructures	11	0	0%	4	36%	7	64%	7,00	16,00	11,45
Prévention et gestion des risques, hyg., restauration	17	0	0%	4	24%	13	76%	8,00	18,00	12,91
Aménagement urbain et développement durable	11	0	0%	2	18%	9	82%	8,00	17,00	12,45
Déplacements, transport	4	0	0%	1	25%	3	75%	8,00	15,50	12,63
Espaces verts et naturels	18	0	0%	5	28%	13	72%	6,00	15,00	11,08
Ingénierie informatique et systèmes d'information	24	1	4%	6	25%	17	71%	4,50	16,00	11,00
Services et interventions techniques	11	0	0%	5	45%	6	55%	7,00	14,50	10,91
Métiers du spectacle	6	0	0%	1	17%	5	83%	9,00	16,00	13,00
TOTAL	113	1	1%	29	26%	83	73%	4,50	18,00	11,85
Rappel session 2022	121	2	2%	34	28%	85	70%	4,50	18,00	11,78

Notation du concours interne : entretien

Spécialités	Nombre présents	notes < 5		notes ≥ 5 < 10		notes ≥ 10		Note la + basse	Note la + élevée	Note moyenne
Bâtiments, génie civil	16	0	0%	5	31%	11	69%	8,00	17,00	11,81
Réseaux, voirie et infrastructures	33	0	0%	7	21%	26	79%	5,00	17,00	11,80
Prévention et gestion des risques, hyg., restauration	19	0	0%	3	16%	16	84%	5,00	17,00	12,61
Aménagement urbain et développement durable	18	0	0%	8	44%	10	56%	6,50	17,00	10,69
Déplacements, transport	9	0	0%	5	56%	4	44%	7,50	15,00	10,06
Espaces verts et naturels	31	0	0%	11	35%	20	65%	6,00	16,50	11,16
Ingénierie informatique et systèmes d'information	15	1	7%	3	20%	11	73%	4,50	16,00	10,77
Services et interventions techniques	17	0	0%	10	59%	7	41%	6,00	16,50	9,29
Métiers du spectacle	10	0	0%	4	40%	6	60%	7,00	16,00	11,15
TOTAL	168	1	1%	56	33%	111	66%	4,50	17,00	11,18
Rappel session 2022	97	5	5%	27	28%	65	67%	3,00	18,00	11,40

Notation du 3^e concours : entretien

Spécialités	Nombre présents	notes < 5		notes ≥ 5 < 10		notes ≥ 10		Note la + basse	Note la + élevée	Note moyenne
Bâtiments, génie civil	10	0	0%	3	30%	7	70%	9,00	16,00	13,10
Réseaux, voirie et infrastructures	10	0	0%	3	30%	7	70%	8,50	16,00	12,10
Prévention et gestion des risques, hyg., restauration	4	0	0%	1	25%	3	75%	7,00	18,00	13,38
Aménagement urbain et développement durable	2	0	0%	0	0%	2	100%	10,50	11,00	10,75
Déplacements, transport	1	0	0%	0	0%	1	100%	13,50	13,50	13,50
Espaces verts et naturels	4	0	0%	0	0%	4	100%	10,00	13,00	11,38
Ingénierie informatique et systèmes d'information	4	0	0%	1	25%	3	75%	9,00	13,00	11,75
Services et interventions techniques	4	0	0%	1	25%	3	75%	9,00	16,50	12,75
Métiers du spectacle	2	0	0%	1	50%	1	50%	7,00	12,00	9,5
TOTAL	41	0	0%	10	24%	31	76%	7,00	18,00	12,27
Rappel session 2022	29	2	7%	15	52%	12	41%	3,00	18,00	9,93

5. L'ADMISSION

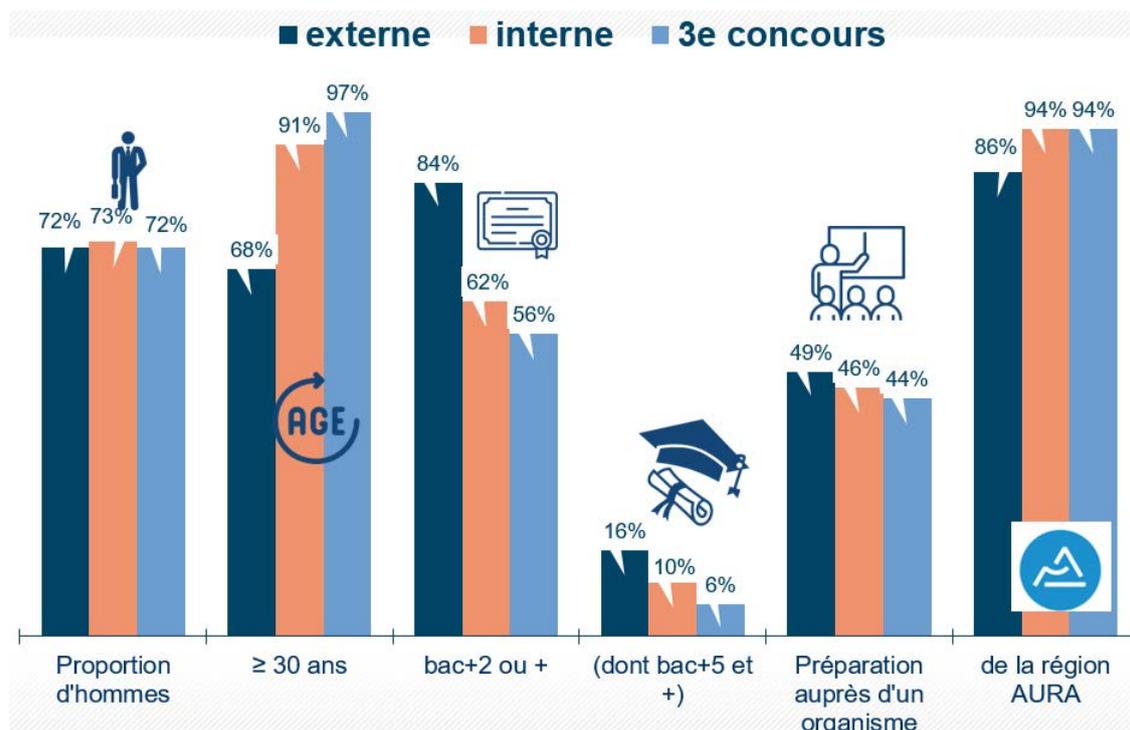
Selon les dispositions de l'article 18 du décret 2013-593 du 5 juillet 2013, un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

Le jury n'est pas tenu, par ailleurs, de pourvoir l'ensemble des postes ouverts au concours. En outre, en vertu de l'article 5 du décret 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, lorsque les résultats le justifient, le jury d'admission peut décider d'opérer des bascules de postes d'une voie à l'autre au sein d'une spécialité, dans la limite de 25% des postes ouverts dans cette spécialité.

En application de ces règles et après en avoir délibéré, le jury décide de fixer des seuils d'admission compris entre 10,00 et 13,63 selon les spécialités au concours externe, 10,00 et 14,00 au concours interne et 10,00 et 13,00 au troisième concours.

Toutes voies et spécialités confondues, 191 postes sur les 200 ouverts au concours sont pourvus, soit un taux de pourvoi de 95,5 %. Il était de 80% sur la précédente session.

Le profil des lauréats



La proportion de femmes est légèrement plus élevée parmi les lauréats que parmi les présents à l'écrit et plus particulièrement sur le concours externe et le 3^e concours. Pour autant la part d'hommes parmi les lauréats reste nettement supérieure à celle des femmes quelle que soit la voie du concours.

La proportion de candidats diplômés de l'enseignement supérieur est nettement plus élevée au stade de l'admission : 84% des lauréats du concours externe ont un niveau bac+2 au moins (71% des présents) et 16% ont un niveau bac+5 (9% des présents à l'écrit). Au concours interne, 42% des lauréats ont un niveau bac+2 au moins (36% des présents à l'écrit). Au troisième concours, la proportion de bac+2 au moins parmi les lauréats s'élève à 56%, contre 44% des présents à l'écrit.

Le suivi d'une préparation auprès d'un organisme augmente les chances de réussite au concours : 49% des lauréats au concours externe ont suivi une préparation auprès d'un organisme (25% des présents à l'écrit), 46% au concours interne (pour 25% des présents à l'écrit) et 44% au troisième concours (pour 22% des présents à l'écrit).

Les lauréats restent majoritairement issus de la région Auvergne-Rhône-Alpes, même si leur nombre a baissé pour les candidats du concours externe où ils étaient 92% des présents à l'écrit contre 86% parmi les admis.

6. CONCLUSION

Le jury, pour conclure, fait part de sa satisfaction quant à la qualité de l'organisation du concours. Il tient à remercier le Centre de gestion du Rhône et de la métropole de Lyon des moyens mis à disposition pour s'acquitter de sa mission dans les meilleures conditions. Le Président du jury tient également à remercier les correcteurs et les membres du jury de leur investissement, qui a permis un bon déroulement des épreuves.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon, le 20 décembre 2024



Pour le Président du jury, son suppléant

Monsieur Jean-Yves GARABED
Adjoint au maire de Marcy-L'étoile (69)